LE 19 DÉCEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Magloire, tenue le mercredi 19 décembre 2018, à 18h30, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Son honneur la mairesse : Marielle Lemieux

Mesdames et messieurs les conseillers :

Jonathan Goupil

Liette St-Pierre Steve Lapointe

Régis Prévost

Absence motivée : Anne-Marie Beaudry & Martine Rouillard

La séance est présidée par la mairesse et M^{me} Dany Robert, directrice générale assure le secrétariat.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La mairesse déclare la séance ouverte à 18h30.

25-12-18 CONSTATATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la constatation du quorum, la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de l'assemblée:
- 2. Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour;
- 3. Travaux Rang Saint-Anselme;
- 4. Période de questions;
- 5. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Régis Prévost,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

26-12-18 TRAVAUX RANG SAINT-ANSELME

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Magloire a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Magloire désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Magloire s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité d source de calcul de l'aide financière	le Saint-Magloire choisit d'établir la selon l'option suivante :
☐ l'estimation détaillée du coût de	s travaux;
POUR CES MOTIFS, il est propo Et résolu à l'unanimité des conseille	-
pour les travaux admissibles réaliser les travaux selon les	ntion d'une demande d'aide financière , confirme son engagement à faire modalités établies et reconnaît qu'en ci, l'aide financière sera résiliée.
	ADOPTÉE
<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>	
Madame la mairesse invite les persoquestions.	onnes présentes à la période de
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	
Il est proposé par Liette St-Pierre, Et résolu à l'unanimité des conseille	ers présents,
QUE la séance soit levée à 18	8h35.
	ADOPTÉE
« Je, Marielle Lemieux, maire, ai ap	ERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2018 oprouvé toute et chacune des orbal contient, conformément à l'article
Mme Marielle Lemieux Mairesse	Mme Dany Robert Directrice générale

27-12-18